

CONSEIL DU LUNDI 06 JUILLET 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2026/133

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DSOL/2026/80

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14.

Saisi pour avis par Monsieur le Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DSOL/2026/80 DPMP DDCT tendant à :

- Attribuer des subventions d'un montant total de 191 000€ à 70 associations dans le cadre de la prévention des rixes inter-quartiers entre jeunes et des conduites à risques dont :
 - 32 000 € à A.P.S.A.J (Tout Paris)
 - 2 500€ à ACADEMIE FOOTBALL PARIS 18 (AFP 18) (Tout Paris)
 - 4 000€ à ARC – EQUIPES D'AMITIE (ARC-EA) (Tout Paris)
 - 1 500€ à ARIANA (Tout Paris)
 - 1 500€ à ASSOCIATION NATIONALE DE PREVENTION EN ALCOOLOGIE ET ADDICTOLOGIE) (Tout Paris)
 - 1 500€ à COLLECTIF EN RESONNANCE (13^e et 15^e)
 - 2 000€ à CREAT'EO IDF (15^e)
 - 4 500€ à ENTRAIDE & SAVOIRS NECKER-FALGUIERE (14^e et 15^e)
 - 1 500€ à FOYER DE GRENNELLE (15^e)
 - 3 000€ à JEUNESSE FEU VERT (Tout Paris)
 - 1 500€ à JEUNESSE SAINT VINCENT DE PAUL (Tout Paris)
 - 4 000€ à KORHOM (Tout Paris)
 - 1 500€ à LA BONNE EQUIPE (15^e)
 - 2 500€ à LE FIL DE SOIE (14^e et 15^e)
 - 3 000€ à LE MOULIN (14^e et 15^e)
 - 2 500€ à L'OPEN BAR ENTREPRENEUR (13^e, 14^e et 15^e)
 - 1 500€ à MEDIATION DE TRAVERSE (15^e)
 - 1 500€ à OPEJ BARON EDMOND DE ROTHSCHILD (Tout Paris)
 - 1 500€ à SOLIDARITE, PREVENTION ET EDUCATION PAR LE SPOT (SPEPORT) (15^e)
 - 2 000€ à SYNERGIE FAMILY (15^e)
 - 4 000€ à SYTTEEN (13^e, 14^e, 15^e et 17^e)
 - 4 000€ à TATANE (15^e)
- Autoriser Monsieur le Maire de Paris à signer les 24 conventions correspondantes

Madame Sylvie CEYRAC, Adjointe au Maire, ayant été désignée rapporteure,

Après avoir entendu les interventions de Messieurs Philippe GOUJON, Rémi TREGUER et Anthony SAMAMA

CONSEIL DU LUNDI 06 JUILLET 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2026/133

Sur proposition de Monsieur le Maire,

À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS

Madame Selda BESNIER **NE PREND PAS PART AU VOTE**

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DSOL/2026/80

CONSEIL DU LUNDI 06 JUILLET 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2026/134

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DJS/2026/115

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14.

Saisi pour avis par Monsieur le Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DJS/2026/115 tendant à :

- Attribuer des subventions de fonctionnement d'un montant total de 222 450 € à 14 associations œuvrant dans le domaine du sport dans le 15^e arrondissement dont :
 - **35 000€ à l'association Athlétic Club Paris 15**
 - **32 000€ à l'association l'Evolution Sportive et Culturelle du XVème**
 - **55 000€ à l'association Gym Paris 15**
 - **44 000€ à l'association Rugby Club Paris 15**
 - **42 000€ à l'association Paris Amicale Camou**
 - **8 500€ à l'association Paris Basket 15**
 - **500€ à l'association Sportive Subaquatique Pirate Club**
 - **700€ à l'association Sportive du collège Buffon**
 - **600€ à l'association Sportive du collège Claude Debussy**
 - **700€ à l'association Sportive du collège Staël Ascs**
 - **700€ à l'association Sportive Attaque Simple Riposte Asr**
 - **1 000€ à l'association Sportive Cercle Escrime de Suffren**
 - **750€ à l'association Sportive SKA SPORTS**
 - **1 000€ à l'association Sportive 15^{ème} Athlétic Club**
- Autoriser Monsieur le Maire de Paris à signer les avenants aux conventions correspondants

Madame Ozlem ORAKCI, Adjointe au Maire, ayant été désignée rapporteure,

Après avoir entendu les interventions de Mesdames et Messieurs Philippe GOUJON, Valentin ROUFFIAC, Anouch TORANIAN et Ozlem ORAKCI

Sur proposition de Monsieur le Maire,

À L'UNANIMITÉ

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DJS/2026/115

CONSEIL DU LUNDI 06 JUILLET 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2026/135

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DJS/2026/164

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14.

Saisi pour avis par Monsieur le Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DJS/2026/164 tendant à :

- Attribuer des subventions d'un montant total de 254 000 € à 55 associations de jeunesse (10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e) au titre de l'insertion socioprofessionnelle et de l'emploi dont :
 - **2 000€ à l'association #Talents15 située 81 rue des Entrepreneurs (15^e) pour son projet « Nos QPV et quartiers pop ont du Talents15 »**
 - **1 000€ à l'association Cinéquinze située 105 rue Mademoiselle (15^e) pour son projet « AREACM Ateliers de réalisation de courts-métrages »**
 - **2 000€ à l'association Foyer de Grenelle située 17 rue de l'Avre (15^e) pour son projet « Accompagnement au projet d'avenir de la jeunesse »**
- Autoriser Monsieur le Maire de Paris à signer les avenants et les conventions correspondants.

Madame Ozlem ORAKCI, Adjointe au Maire, ayant été désignée rapporteure,

Après avoir entendu les interventions de Mesdames Isabelle ROY et Ozlem ORAKCI

Sur proposition de Monsieur le Maire,

À L'UNANIMITÉ

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DJS/2026/164

CONSEIL DU LUNDI 06 JUILLET 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2026/136

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DJS/2026/165

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14.

Saisi pour avis par Monsieur le Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DJS/2026/165 tendant à :

- Attribuer des subventions d'un montant total de 204 500 € à 59 associations de jeunesse (9^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e) au titre de l'engagement et du pouvoir d'agir des jeunes dont :
 - **1 000 € à l'association Jeunesse Falguière 15 située 12 rue Georges Duhamel Paris 15^e pour son projet « Addic'o'Sport »**
 - **1 500 € à l'association Les Jardins Numériques située 2 rue Wilfrid Laurier Paris 14^e pour son projet « Ateliers participatifs maintenances reconditionnement informatique » dans le 15^{ème} arrondissement**
 - **2 000 € à l'association Solidarité, Prévention et Education par le Sport située 26 avenue de l'Orangerie 78170 La Celle-Saint-Cloud pour son projet « Multisport au jardin Dalpayrat » dans le 15^{ème} arrondissement**
- Autoriser Monsieur le Maire de Paris à signer les avenants et conventions correspondants.

Madame Ozlem ORAKCI, Adjointe au Maire, ayant été désignée rapporteure,

Après avoir entendu les interventions de Madame et Monsieur Valentin ROUFFIAC et Ozlem ORAKCI

Sur proposition de Monsieur le Maire,

À L'UNANIMITÉ

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DJS/2026/165

CONSEIL DU LUNDI 06 JUILLET 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2026/137

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DJS/2026/166

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14.

Saisi pour avis par Monsieur le Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DJS/2026/166 tendant à :

- Attribuer des subventions d'un montant total de 278 500 € à 83 associations de jeunesse (Paris Centre, 6^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e) au titre de l'accès des jeunes à la culture, au sport et aux vacances dont :
 - 2 000€ à l'association Le Moulin (14^e) située 23 bis rue du Moulin de la Vierge Paris 14^e pour son projet « E-Sport Paris Sud » pour les jeunes des quartiers prioritaires du sud de Paris (13^e, 14^e et 15^e arrondissement)
 - 1 000€ à l'association TKF School située 4 rue du Sommet des Alpes (15^e) pour son projet « Hip-hop socio-culturel au CSMN »
 - 1 000€ à l'association Foyer de Grenelle située 17 rue de l'Avre (15^e) pour son projet « Soutenir des projets de départ en vacances »
 - 1 000€ à l'association Jeunesse Falguière 15 située 12 rue Georges Duhamel (15^e) pour son projet « Fête de quartier »
 - 2 000€ à l'association Solidarité, Prévention et Education par le Sport (SPESPORT) située 23 avenue de l'Orangerie 78170 La Celle-Saint Cloud pour son projet « Futsal citoyen : sport, respect et cohésion de le QPV Falguière » dans le 15^e arrondissement
 - 3 000€ à l'association La Conséquence située 39 rue Alain Chartier (15^e) pour son projet « Soirée de courts métrages Proto & Co »

- Autoriser Monsieur le Maire de Paris à signer les avenants aux conventions correspondants

Madame Ozlem ORAKCI, Adjointe au Maire, ayant été désignée rapporteure,

Après avoir entendu les interventions de Mesdames Isabelle ROY et Ozlem ORAKCI

Sur proposition de Monsieur le Maire,

À L'UNANIMITÉ

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DJS/2026/166

CONSEIL DU LUNDI 06 JUILLET 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – N°XV/2026/138

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DJS/2026/188

Le CONSEIL D'ARRONDISSEMENT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14.

Saisi pour avis par Monsieur le Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris N° DJS/2026/188 tendant à :

- A autoriser Monsieur le Maire de Paris à signer une convention d'aide financière avec la Métropole du Grand Paris pour l'octroi par celle-ci à la ville de Paris d'une subvention de fonctionnement de 171 482€ pour les trois sites de baignade dans la Seine et la Marne en faveur du « Savoir-Nager » (12^e, 15^e et Paris Centre)

Madame Ozlem ORAKCI, Adjointe au Maire, ayant été désignée rapporteure,

Après avoir entendu les interventions de Mesdames et Messieurs Philippe GOUJON, Jonas COSTAGLIOLA, Anouch TORANIAN et Ozlem ORAKCI

Sur proposition de Monsieur le Maire,

À L'UNANIMITÉ

DELIBERE

AVIS FAVORABLE

est donné au projet de délibération du Conseil de Paris N° DJS/2026/188

CONSEIL DU LUNDI 06 JUILLET 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – VŒU N° XV/2026/139

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2511-12,

Après avoir entendu la présentation du vœu présenté par Monsieur Valentin ROUFFIAC, déposé par Philippe Goujon, Agnès Evren, Grégory Canal, Catherine Ibled, Ozlem Orakci, Valentin Rouffiac, Ségolène Fouché et les élus de la majorité municipale du 15e, relatif à l'hommage de la Ville de Paris à Charlie Dalin.

Considérant la disparition prématurée de Charlie Dalin, skipper d'exception, double champion du monde IMOCA et figure héroïque du monde maritime, dont le courage face à la maladie et les exploits sportifs ont suscité une immense admiration et une profonde émotion à travers tout le pays ;

Considérant l'exemple de force et de résilience dont Charlie Dalin a fait preuve le 14 janvier 2025, en remportant le Vendée Globe 2024-2025 après 64 jours, 19 heures, 22 minutes et 49 secondes de course, battant le record avec plus de neuf jours et huit heures d'avance, et ce malgré le cancer qui l'accompagnait depuis plus de deux ans ;

Considérant que Charlie Dalin n'était pas seulement un marin hors norme, mais également un esprit brillant, ingénieur diplômé de l'ENSTA Paris et architecte naval, incarnant l'excellence scientifique française appliquée à la transition technologique et à la course au lointain ;

Considérant les liens étroits que le navigateur a tissés avec la capitale au début des années 2000, période durant laquelle il a vécu et étudié dans le 15e arrondissement, au sein de l'ancien campus de l'ENSTA Paris alors situé au 32 boulevard Victor ;

Considérant la proximité immédiate de ce site historique avec le Bassin des Carènes de Balard, haut lieu de l'innovation hydrodynamique et du génie maritime parisien depuis plus d'un siècle, créant ainsi une résonance géographique et thématique absolue avec le parcours d'architecte naval de Charlie Dalin ;

Considérant qu'il appartient à la Ville de Paris d'honorer la mémoire de celles et ceux qui, par leur génie, leur audace et leur force d'âme, inspirent les futures générations et font rayonner les valeurs de dépassement de soi et de résilience ;

Philippe Goujon, Agnès Evren, Grégory Canal, Catherine Ibled, Ozlem Orakci, Valentin Rouffiac, Ségolène Fouché et les élus de la majorité municipale du 15e souhaite

- **Que la Ville de Paris et l'exécutif parisien, en lien étroit avec la Mairie du 15e arrondissement, examine la pose d'une plaque commémorative à proximité immédiate de l'Avenue de la Porte-de-Sèvres et du site historique de Balard.**
- **Que cet hommage mémoriel soit conçu en concertation avec sa famille et la direction de l'ENSTA Paris, afin de pérenniser le souvenir de son passage dans la capitale et de son destin exceptionnel.**

CONSEIL DU LUNDI 06 JUILLET 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – VŒU N° XV/2026/139

Après avoir entendu les interventions de Madame et Monsieur Ozlem ORAKCI et Arnaud LEHOUX

Sur proposition de Monsieur le Maire,

À L'UNANIMITÉ

DELIBERE

LE VŒU EST ADOPTÉ

CONSEIL DU LUNDI 06 JUILLET 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – VŒU N° XV/2026/140

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2511-12,

Après avoir entendu la présentation du vœu présenté par Madame Selda BESNIER, déposé par Philippe GOUJON, Agnès EVREN, Grégory CANAL, Catherine IBLED, Daniel-Georges COURTOIS, Isabelle RUISSEAU, Selda BESNIER et les élus de la majorité municipale du 15e, relatif à l'hommage de la Ville de Paris à Marjane Satrapi.

Considérant la disparition, le 4 juin 2026, de Marjane Satrapi, artiste franco-iranienne dont l'œuvre et l'engagement ont incarné avec force le combat pour la liberté face à l'obscurantisme et à la répression du régime des mollahs iraniens ;

Considérant l'ampleur universelle de l'œuvre de Marjane Satrapi, et en particulier de son chef-d'œuvre Persépolis, qui a profondément marqué l'histoire de la bande dessinée contemporaine, du cinéma et de la littérature autobiographique, et dont l'adaptation sera consacrée par le Prix du jury du Festival de Cannes ;

Considérant que son œuvre témoigne avec une rare puissance des mécanismes de l'oppression politique, religieuse et patriarcale en Iran, et sa résonance avec la répression sanglante de toute voie contestataire en Iran, à commencer par le mouvement Femme-Vie-Liberté à la suite de la mort de Mahsa Jîna Amini, une jeune femme kurde de 22 ans assassinée par la police des mœurs pour une mèche de cheveux dépassant d'un voile.

Considérant que la condamnation récente de la chanteuse Parastoo Ahmadi par la justice iranienne à 74 coups de fouet, pour non-port du voile, nous rappelle l'importance de ne pas détourner le regard de la barbarie du régime iranien ;

Considérant le parcours d'exil de l'artiste, qui a trouvé en Paris une terre d'adoption, de création et de cœur où elle résidait et travaillait depuis les années 1990, faisant de notre capitale le berceau de son émancipation artistique ;

Considérant que c'est au cœur du Marais, au sein du mythique « Atelier des Vosges » alors installé au 101 rue du Temple, que Marjane Satrapi a conçu et dessiné les planches de Persépolis, ancrant ainsi durablement son destin créatif dans le patrimoine du centre de Paris ;

Considérant l'engagement indéfectible de Marjane Satrapi en faveur de la liberté d'expression, de la démocratie et des droits des femmes, incarné avec force lors des mobilisations internationales en écho au mouvement « Femme, Vie, Liberté » ;

Considérant son élection à l'Académie des Beaux-Arts, qui consacre son statut d'artiste majeure de notre temps et renforce le rayonnement culturel de Paris à l'échelle internationale ;

CONSEIL DU LUNDI 06 JUILLET 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – VŒU N° XV/2026/140

Considérant la résonance des combats féministes de Marjane Satrapi avec celui de toutes les femmes à travers le monde, face à des régimes qui institutionnalisent un apartheid de genre en instrumentalisant l'Islam ;

Considérant dans le 15e, la présence historique d'une importante diaspora iranienne dans le quartier du Front-de-Seine surnommé « Téhéran-sur-Seine » ;

Philippe GOUJON, Agnès EVREN, Grégory CANAL, Catherine IBLED, Daniel-Georges COURTOIS, Isabelle RUISSEAU, Selda BESNIER, et les élus de la majorité municipale demandent au Maire de Paris :

- **D'acter le principe de l'attribution du nom de Marjane Satrapi à un espace public parisien, en reconnaissance de son œuvre majeure et de son combat universel pour la liberté et les droits des femmes**
- **Que son œuvre soit diffusée et étudiée dans toutes les écoles de Paris, afin de sensibiliser la jeunesse parisienne aux enjeux de la liberté d'expression, de l'émancipation des femmes, de la lutte contre les fanatismes et de la défense des droits humains**
- **Que la Ville de Paris puisse également soutenir ou organiser, en lien avec les institutions culturelles concernées, des initiatives permettant de faire vivre la mémoire, l'œuvre et les combats de Marjane Satrapi auprès du grand public.**

Après avoir entendu les interventions de Mesdames Isabelle RUISSEAU, Anouch TORANIAN et Aminata NIAKATÉ

Sur proposition de Monsieur le Maire,

À L'UNANIMITÉ

DELIBERE

LE VŒU EST ADOPTÉ

CONSEIL DU LUNDI 06 JUILLET 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – VŒU N° XV/2026/141

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2511-12,

Après avoir entendu la présentation du vœu présenté par Madame Inès CHARLES-LAVAUZELLE, déposé par Philippe Goujon, Agnès Evren, Grégory Canal, Daniel-Georges Courtois, Catherine Ibled, Jérôme Loriau, Valérie Giovannucci, Inès Charles-Lavauzelle et les élus de la majorité du 15e, relatif à l'hommage de la Ville de Paris à Bernadette Chirac.

Considérant la disparition récente de Bernadette Chirac, le 5 juin 2026, figure majeure de la vie politique, sociale et associative française, dont l'engagement a profondément marqué l'histoire contemporaine de notre pays et de notre capitale ;

Considérant que Bernadette Chirac fut la « Première dame de Paris » durant dix-huit années, de 1977 à 1995, s'investissant sans relâche pour le rayonnement de l'Hôtel de Ville aux côtés de son époux, notamment comme présidente de l'Association pour la promotion des Arts de la ville de Paris ;

Considérant le parcours d'une femme engagé, adjoint au maire, première élue au conseil général de Corrèze où elle siègera plus de 36 ans, président de l'association Le Pont Neuf destinée à favoriser les échanges entre les jeunes de toute l'Europe après la chute du mur de fer, membre du comité honoraire du Centre international pour enfants disparus et sexuellement exploités (ICMEC), présidente-fondatrice du Festival international de la danse de la Ville de Paris, présidente de la fondation Claude-Pompidou qui intervient auprès des personnes fragilisées par la maladie, le handicap et le grand âge ;

Considérant l'œuvre social de Bernadette Chirac qui, à la tête de la Fondation des Hôpitaux de France de 1994 à 2019, a initié la célèbre opération « Pièces Jaunes » pour rapprocher les familles, transformant durablement et concrètement le quotidien des enfants et adolescents hospitalisés ;

Considérant qu'en novembre 2021, la Ville de Paris a légitimement honoré la mémoire de Jacques Chirac en attribuant son nom à une portion de l'ex-Quai Branly (7^e arrondissement) devant le musée des arts premiers cher à son cœur, qu'il est de tradition à Paris de réunir dans l'espace public les couples ayant partagé un destin historique commun (à l'instar de la place Jean-Paul-Sartre-et-Simone-de-Beauvoir), mais que Bernadette Chirac doit également être honoré pour son engagement propres ;

Considérant que l'Hôpital Necker-Enfants malades, situé dans le 15^e arrondissement, incarne l'excellence et le cœur de la pédiatrie parisienne, et que l'espace public situé immédiatement

CONSEIL DU LUNDI 06 JUILLET 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – VCEU N° XV/2026/141

devant son entrée principale au 149 rue de Sèvres/la promenade au milieu de l'avenue de saxe y conduisant/ ne dispose actuellement d'aucune dénomination spécifique ;

Considérant qu'un double hommage, associant la dimension d'État et l'engagement social de Bernadette Chirac, honorerait la Ville de Paris en offrant des repères mémoriels en résonance les combats de sa vie ;

Philippe Goujon, Agnès Evren, Grégory Canal, Daniel-Georges Courtois, Catherine Ibled, Jérôme Loriau, Valérie Giovannucci, Inès Charles-Lavauzelle et les élus de la majorité du 15e émettent le vœu que la Ville de Paris et l'exécutif parisien, en lien avec la Mairie du 15e arrondissement et la Commission de dénomination des voies, et la direction de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris (AP-HP), attribue le nom de « Parvis Bernadette-Chirac » à l'emprise publique située devant l'entrée principale de l'Hôpital Necker-Enfants malades, rue de Sèvres.

Après avoir entendu les interventions de Madame et Monsieur Jérôme LORIAU et Anouch TORANIAN

Sur proposition de Monsieur le Maire,

À LA MAJORITÉ

LA MAJORITÉ MUNICIPALE DU 15e (41)

Philippe GOUJON, Jean-Marc BARKI, Selda BESNIER, Grégory CANAL, Sylvie CEYRAC, Inès CHARLES-LAVAUZELLE, Daniel-Georges COURTOIS, Inès de RAGUENEL, Laurence DESMETTRE, Charlotte DESROUSSEAUX, Marie-Caroline DOUCERÉ, Agnès EVREN, Louisa FERHAT, Ségolène FOUCHÉ, Catherine IBLED, Henri JOZEFOWICZ, Pierre-André KOCH, Hugo KUNSTLINGER, Franck LEFEVRE, Isabelle LESENS, Jérôme LORIAU, Carline LUBIN-NOËL, Pierre MENUET, Grégory MORIN-MARTIN, Emmanuelle NKANA, Ozlem ORAKCI, Jean-Philippe PIERRE, Jean-Yves PINET, Laurent RACAPÉ, Charlotte ROCHER, Chantal ROLGEN, Valentin ROUFFIAC, Isabelle RUISSEAU, Anthony SAMAMA, Jacques-Henri SEMELLE, Guilad SILVER, Ivana STOJANOVIC, Rémi TRÉGUER, Anne-Claire TYSSANDIER, Raphaël VIGIER, Vincent RODOLPHE. **VOTANT POUR**

CONSEIL DU LUNDI 06 JUILLET 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – VŒU N° XV/2026/141

GROUPE SOCIALISTE ET PLACE PUBLIQUE-LE 15^e EST À VOUS ! (5)

Anouch TORANIAN, Guillaume BOISSONNAT, Éva MONTARELLO RODRIGUES, Isabelle ROY, Florian SITBON **VOTANT POUR**

GROUPE ÉCOLOGISTE ET SOLIDAIRE DE PARIS 15^e (5)

Aminata NIAKATÉ, Élise BRUHAT, Jonas COSTAGLIOLA, Arnaud LEHOUX, Arnaud SALETTE
S'ABSTENANT

DELIBERE

LE VŒU EST ADOPTÉ

CONSEIL DU LUNDI 06 JUILLET 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – Vœu N° XV/2026/142

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2511-12,

Après avoir entendu la présentation du vœu présenté par Chantal ROLGEN, déposé par Philippe GOUJON, Agnès EVREN, Grégory CANAL, Catherine IBLED, Daniel-Georges COURTOIS, Chantal ROLGEN, Jean-Yves PINET, et les élus de la majorité municipale du 15^e relatif à la tenue des points écoles pour la rentrée 2026/2027

Considérant l'importance de la tenue régulière des points écoles du 15^e pour la sécurisation des passages piétons aux abords des écoles ;

Considérant les nombreuses demandes légitimes des parents d'élèves sur la présence de personnel à ces points tout au long de l'année ;

Considérant les difficultés de recrutement depuis plusieurs années de la Mission Accompagnement Protection scolaires-seniors-victimes ;

Considérant l'absence de personnel sur de nombreux points depuis plusieurs années faute de candidats ;

Considérant que le remplacement ponctuel par des policiers municipaux n'est pas une solution pérenne qui pourra résoudre cette absence de vacataires ;

Considérant l'examen non abouti du système « papis et mamies trafic » ;

Considérant qu'en cette fin d'année scolaire, 13 des 32 points écoles ne sont pas couverts ;

Considérant les multiples alertes sur ce sujet adressées à la Ville de Paris sans réponse satisfaisante ;

Philippe GOUJON, Agnès EVREN, Grégory CANAL, Daniel-Georges COURTOIS, Catherine IBLED, Chantal ROLGEN, Jean-Yves PINET, et les élus de la majorité municipale du 15^e demandent au Maire de Paris :

- **D'assurer la présence d'un personnel à la prochaine rentrée à chaque point école du 15^e pour assurer la sécurisation des traversées des écoliers et de leurs parents.**
- **D'engager une réflexion sur la refonte du système des vacataires en raison des difficultés de recrutement et de la couverture partielle des points écoles.**
- **De réexaminer la possibilité de mettre en place le dispositif de « papis et mamies trafic »**

CONSEIL DU LUNDI 06 JUILLET 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – Vœu N° XV/2026/142

Après avoir entendu les interventions de Mesdames et Monsieur Jean-Yves PINET, Élise BRUHAT, Anouch TORANIAN et Catherine IBLED

Sur proposition de Monsieur le Maire,

À LA MAJORITÉ

LA MAJORITÉ MUNICIPALE DU 15^e (41)

Philippe GOUJON, Jean-Marc BARKI, Selda BESNIER, Grégory CANAL, Sylvie CEYRAC, Inès CHARLES-LAVAUZELLE, Daniel-Georges COURTOIS, Inès de RAGUENEL, Laurence DESMETTRE, Charlotte DESROUSSEAUX, Marie-Caroline DOUCERÉ, Agnès EVREN, Louisa FERHAT, Ségolène FOUCHÉ, Catherine IBLED, Henri JOZEFOWICZ, Pierre-André KOCH, Hugo KUNSTLINGER, Franck LEFEVRE, Isabelle LESENS, Jérôme LORIAU, Carline LUBIN-NOËL, Pierre MENUET, Grégory MORIN-MARTIN, Emmanuelle NKANA, Ozlem ORAKCI, Jean-Philippe PIERRE, Jean-Yves PINET, Laurent RACAPÉ, Charlotte ROCHER, Chantal ROLGEN, Valentin ROUFFIAC, Isabelle RUISSEAU, Anthony SAMAMA, Jacques-Henri SEMELLE, Guilad SILVER, Ivana STOJANOVIC, Rémi TRÉGUER, Anne-Claire TYSSANDIER, Raphaël VIGIER, Vincent RODOLPHE. **VOTANT POUR**

GROUPE SOCIALISTE ET PLACE PUBLIQUE-LE 15^e EST À VOUS ! (5)

Anouch TORANIAN, Guillaume BOISSONNAT, Éva MONTARELLO RODRIGUES, Isabelle ROY, Florian SITBON **VOTANT CONTRE**

GROUPE ÉCOLOGISTE ET SOLIDAIRE DE PARIS 15^e (5)

Aminata NIAKATÉ, Élise BRUHAT, Jonas COSTAGLIOLA, Arnaud LEHOUX, Arnaud SALETES **S'ABSTENANT**

DELIBERE

LE Vœu EST ADOPTÉ

CONSEIL DU LUNDI 06 JUILLET 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – VŒU N° XV/2026/143

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2511-12,

Après avoir entendu la présentation du vœu présenté par Monsieur Grégory CANAL, déposé par Philippe Goujon, Agnès Evren, Gregory Canal, Catherine Ibled, Daniel-Georges Courtois, Mathieu Luinaud, Chantal Rolgen, Charlotte Desrousseaux et les élus de la majorité du 15e, relatif à la création d'un plan « Grand Chaud » pour répondre aux urgences canicules à Paris

Considérant que selon l'étude de vulnérabilité intégrée au Plan Climat de Paris 2024-2030, Paris a déjà connu une hausse de température de l'ordre de +2,3 °C par rapport à l'ère préindustrielle et se rapproche du seuil de +2,5 °C à l'horizon 2030 ;

Considérant que la mission d'information et d'évaluation « Paris à 50 °C », organisée en octobre 2023, a établi qu'un dôme de chaleur extrême est désormais une perspective certaine pour la capitale et que ses conclusions ont montré sans ambiguïtés que, faute d'isolation adaptée, de nombreux bâtiments scolaires se transforment en « bouilloires thermiques » dangereuses pour la santé des élèves et des personnels

Considérant l'impact de l'épisode caniculaire de juin 2026 sur les infrastructures publiques parisiennes y compris ses écoles dont environ 150 ont été entièrement fermées ;

Considérant que, depuis maintenant bientôt 10 ans, la Ville de Paris multiplie les études sur l'adaptation climatique d'un « Paris 50°C » sans pour autant avoir présenté de plan structurel ni de vision long terme pour accompagner cette évolution ;

Considérant que la Ville de Paris a réussi par le passé, notamment lors des Jeux Olympiques de 2024, à déployer des dispositifs de rafraîchissement à grande échelle, avec célérité, grâce notamment à la mobilisation d'Eau de Paris qui a installé en quelques mois 120 fontaines « deux-en-un », à boire et à brumiser — dont 70 modèles Mât-Source — et équipé 50 fontaines Wallace d'un système de brumisation lors des JOP 2024 ;

Considérant que ces moyens n'ont pas été systématisés au bénéfice quotidien des Parisiens, et moins encore de leurs écoles alors que dans d'autres pays, à l'instar de l'Espagne, certaines écoles ont recours à une application visant à identifier les classes en surchauffe » pendant les vagues de chaleur ;

Considérant que la réponse apportée à ce stade est une commande en urgence de plus de 1 200 climatiseurs d'appoint pour les quelques 620 écoles parisiennes qui ne saurait compenser un réel

CONSEIL DU LUNDI 06 JUILLET 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – VŒU N° XV/2026/143

plan d'isolation passive planifié et que les investissements dans nos écoles publiques depuis 2014 ont baissé de 50%.

Sur proposition de Philippe Goujon, Agnès Evren, Gregory Canal, Catherine Ibled, Daniel-Georges Courtois, Mathieu Luinaud, Chantal Rolgen, Charlotte Desrousseaux et les élus de la majorité du 15e,

Le conseil d'arrondissement de la Mairie du 15e émet le vœu que la Ville de Paris :

- Sanctuarise l'adaptation thermique des écoles et des crèches dans le Plan d'investissement de la mandature (PIM), en traduisant l'adaptation thermique de l'ensemble des écoles et crèches parisiennes, par des lignes budgétaires pluriannuelles et contraignantes, mettant fin à la logique du « coup par coup » ;
- Déploie un plan technique de rupture, fondé sur la sobriété et l'isolation passive, afin de ne plus dépendre de climatiseurs d'appoint dans l'urgence :
 - Rénovation lourde des murs extérieurs et de la toiture avec des matériaux biosourcés à fort déphasage thermique (fibre de bois, chanvre, liège) ;
 - Débitumisation réelle et végétalisation en pleine terre des cours de récréation (« cours oasis ») ;
 - Équipement de toutes les salles de classe en dispositifs passifs : stores extérieurs automatisés, volets isolants, toitures réfléchissantes (« cool roof ») et ventilation nocturne (free cooling) ;
- Déploie un outil numérique de suivi thermique en temps réel des établissements scolaires et des crèches, permettant d'identifier les salles en situation de surchauffe lors des épisodes de fortes chaleurs, de cartographier les zones les plus exposées et d'orienter prioritairement les interventions techniques ;
- Réactive, systématise et pérennise dès l'été 2026 les dispositifs et installations de rafraîchissement éprouvés lors des Jeux Olympiques de 2024 :
 - Remise en service des fontaines et brumisateurs sur l'espace public
 - Distribution d'eau lors des pics de chaleur
 - Installation de points d'eau et de brumisateurs dans les écoles
- Procède à la réouverture sans délai des piscines municipales fermées ;
- Instaure une obligation de transparence climatique et budgétaire : création et publication d'un indicateur de performance thermique et sanitaire par établissement, accessible en ligne aux parents et aux contribuables, permettant d'auditer l'efficacité réelle des travaux (baisse mesurée des températures intérieures lors des pics) et l'emploi de chaque euro investi. Indicateur dont les résultats devront être présentés chaque année, afin de suivre dans le détail l'évolution des améliorations.

CONSEIL DU LUNDI 06 JUILLET 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – VŒU N° XV/2026/143

Après avoir entendu les interventions de Mesdames Chantal ROLGEN, Charlotte DESROUSSEAUX, Aminata NIAKATÉ, Isabelle ROY et Catherine IBLED

Sur proposition de Monsieur le Maire,

À LA MAJORITÉ

LA MAJORITÉ MUNICIPALE DU 15e (41)

Philippe GOUJON, Jean-Marc BARKI, Selda BESNIER, Grégory CANAL, Sylvie CEYRAC, Inès CHARLES-LAVAUZELLE, Daniel-Georges COURTOIS, Inès de RAGUENEL, Laurence DESMETTRE, Charlotte DESROUSSEAUX, Marie-Caroline DOUCERÉ, Agnès EVREN, Louisa FERHAT, Ségolène FOUCHÉ, Catherine IBLED, Henri JOZEFOWICZ, Pierre-André KOCH, Hugo KUNSTLINGER, Franck LEFEVRE, Isabelle LESENS, Jérôme LORIAU, Carline LUBIN-NOËL, Pierre MENUET, Grégory MORIN-MARTIN, Emmanuelle NKANA, Ozlem ORAKCI, Jean-Philippe PIERRE, Jean-Yves PINET, Laurent RACAPÉ, Charlotte ROCHER, Chantal ROLGEN, Valentin ROUFFIAC, Isabelle RUISSEAU, Anthonny SAMAMA, Jacques-Henri SEMELLE, Guilad SILVER, Ivana STOJANOVIC, Rémi TRÉGUER, Anne-Claire TYSSANDIER, Raphaël VIGIER, Vincent RODOLPHE. **VOTANT POUR**

GROUPE SOCIALISTE ET PLACE PUBLIQUE-LE 15e EST À VOUS ! (5)

Anouch TORANIAN, Guillaume BOISSONNAT, Éva MONTARELLO RODRIGUES, Isabelle ROY, Florian SITBON **S'ABSTENANT**

GROUPE ÉCOLOGISTE ET SOLIDAIRE DE PARIS 15e (5)

Aminata NIAKATÉ, Élise BRUHAT, Jonas COSTAGLIOLA, Arnaud LEHOUX, Arnaud SALETTES **S'ABSTENANT**

DELIBERE

LE VŒU EST ADOPTÉ

CONSEIL DU LUNDI 06 JUILLET 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – Vœu N° XV/2026/144

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2511-12,

Après avoir entendu la présentation du vœu présenté par Madame Catherine IBLEB, déposé par Philippe Goujon, Catherine Ibled, Agnès Evren, Grégory Canal, Mathieu Luinaud, Jean-Yves Pinet et les élus de la majorité municipale du 15^e, relatif à l'expérimentation de voiles d'ombrage urbaines saisonnières dans les rues les plus exposées du 15^e arrondissement

Considérant que les épisodes de fortes chaleurs se multiplient et s'intensifient sous l'effet du dérèglement climatique, avec des conséquences importantes sur la santé des habitants, en particulier des personnes âgées, des enfants et des personnes vulnérables ;

Considérant que le 15^e arrondissement compte de nombreuses rues fortement minéralisées et insuffisamment ombragées, dans lesquelles les températures ressenties peuvent devenir particulièrement élevées durant la période estivale ;

Considérant que la plantation d'arbres constitue une réponse essentielle à long terme mais qu'elle demeure parfois impossible ou fortement contrainte par la présence des réseaux souterrains, la configuration de la voirie ou les exigences patrimoniales ;

Considérant que plusieurs villes européennes particulièrement exposées aux fortes chaleurs, notamment Séville ou Málaga, installent chaque été des voiles d'ombrage suspendues entre les façades afin de protéger les piétons, d'améliorer le confort thermique de l'espace public et de soutenir l'activité commerciale des centres-villes ;

Considérant que ces dispositifs saisonniers, réversibles, peu coûteux et compatibles avec les centres historiques permettent de réduire significativement la température ressentie tout en préservant le patrimoine urbain ;

Philippe Goujon, Catherine Ibled, Agnès Evren, Grégory Canal, Mathieu Luinaud, Jean-Yves Pinet et les élus de la majorité municipale du 15^e émettent le vœu que la Mairie de Paris en coordination avec la Mairie du 15^e :

- **Identifie les rues particulièrement exposées au soleil où la création d'ombre par la végétalisation est insuffisante ou techniquement difficile ;**
- **Lance dans les plus brefs délais une expérimentation de voiles d'ombrage urbaines saisonnières suspendues entre les immeubles dans plusieurs rues pilotes du 15^e arrondissement ;**
- **Privilégie des dispositifs sobres, réversibles, esthétiques et respectueux du patrimoine architectural parisien, après concertation avec les riverains, les commerçants et les services de la Ville de Paris lorsque cela est nécessaire ;**
- **Évalue cette expérimentation au regard de son efficacité sur le confort thermique, la fréquentation de l'espace public, l'activité commerciale, son coût et son acceptabilité par les habitants, afin d'envisager son déploiement dans d'autres secteurs de l'arrondissement.**

CONSEIL DU LUNDI 06 JUILLET 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – VŒU N° XV/2026/144

Après avoir entendu les interventions de Madame et Monsieur Jean-Yves PINET et Aminata NIAKATÉ

Sur proposition de Monsieur le Maire,

À LA MAJORITÉ

LA MAJORITÉ MUNICIPALE DU 15^e (41)

Philippe GOUJON, Jean-Marc BARKI, Selda BESNIER, Grégory CANAL, Sylvie CEYRAC, Inès CHARLES-LAVAUZELLE, Daniel-Georges COURTOIS, Inès de RAGUENEL, Laurence DESMETTRE, Charlotte DESROUSSEAUX, Marie-Caroline DOUCERÉ, Agnès EVREN, Louisa FERHAT, Ségolène FOUCHÉ, Catherine IBLED, Henri JOZEFOWICZ, Pierre-André KOCH, Hugo KUNSTLINGER, Franck LEFEVRE, Isabelle LESENS, Jérôme LORIAU, Carline LUBIN-NOËL, Pierre MENUET, Grégory MORIN-MARTIN, Emmanuelle NKANA, Ozlem ORAKCI, Jean-Philippe PIERRE, Jean-Yves PINET, Laurent RACAPÉ, Charlotte ROCHER, Chantal ROLGEN, Valentin ROUFFIAC, Isabelle RUISSEAU, Anthony SAMAMA, Jacques-Henri SEMELLE, Guilad SILVER, Ivana STOJANOVIC, Rémi TRÉGUER, Anne-Claire TYSSANDIER, Raphaël VIGIER, Vincent RODOLPHE. **VOTANT POUR**

GROUPE SOCIALISTE ET PLACE PUBLIQUE-LE 15^e EST À VOUS ! (5)

Anouch TORANIAN, Guillaume BOISSONNAT, Éva MONTARELLO RODRIGUES, Isabelle ROY, Florian SITBON **S'ABSTENANT**

GROUPE ÉCOLOGISTE ET SOLIDAIRE DE PARIS 15^e (5)

Aminata NIAKATÉ, Élise BRUHAT, Jonas COSTAGLIOLA, Arnaud LEHOUX, Arnaud SALETES **VOTANT POUR**

DELIBERE

LE VŒU EST ADOPTÉ

CONSEIL DU LUNDI 06 JUILLET 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – VŒU N° XV/2026/145

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2511-12,

Après avoir entendu la présentation du vœu présenté par Monsieur Grégory CANAL, déposé par Philippe Goujon, Agnès Evren, Gregory Canal, Daniel-Georges Courtois, Catherine Ibled, Mathieu Luinaud, Sylvie Ceyrac, Jérôme Loriau, Inès Charles-Lavauzelle et les élus de la majorité du 15^e, relatif à la création d'un bouclier thermique d'urgence pour les établissements seniors du CASVP et les hôpitaux de l'AP-HP par le déploiement de solutions mobiles de rafraîchissement

Considérant que selon l'étude de vulnérabilité intégrée au Plan Climat de Paris 2024-2030, Paris a déjà connu une hausse de température de l'ordre de +2,3 °C par rapport à l'ère préindustrielle et se rapproche du seuil de +2,5 °C à l'horizon 2030 ;

Considérant que la vague de chaleur de juin 2026 est une nouvelle preuve de l'intensité et de la précocité des épisodes caniculaires au sein de notre ville, plaçant les organismes des personnes les plus fragiles sous une tension extrême et provoquant une hausse massive des appels au 15 (de l'ordre de 20 à 30 % selon les régions) et un bond du nombre d'appels au SAMU de 15 % à 20 % ;

Considérant que le manque d'adaptation thermique est flagrant dans les hôpitaux français où, selon la Cour des comptes, « aucune étude nationale n'a été engagée pour connaître la qualité du parc immobilier et sa capacité à garantir la résilience d'été », et que ces établissements de santé ne font toujours l'objet d'aucune valeur cible de température d'été dans le cadre de la réglementation environnementale (RE 2020) ;

Considérant que les personnels de santé sont contraints d'exercer dans des conditions alarmantes au sein de bâtiments anciens transformés en passoires énergétiques, au point que « pas mal de professionnels font des coups de chaleur » en pleine crise caniculaire ;

Considérant que cette situation critique découle directement d'un effondrement de l'effort de maintenance immobilière, l'investissement hospitalier national ayant été divisé par deux entre 2009 et 2019, ce qui a fait grimper le taux de vétusté des constructions à plus de 50 % ;

Considérant que le Sénat préconisait dès 2004 le développement de la climatisation dans les hôpitaux et les maisons de retraite « comme l'une des solutions permettant de faire face à une crise sanitaire liée à la canicule » ;

Considérant que par essence, les résidents d'établissements pour personnes âgées et les patients hospitalisés ou en ambulatoire, sont des personnes vulnérables ;

Considérant que le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CASVP) gère et finance un réseau de structures d'hébergement pour seniors accueillant des milliers de Parisiens vulnérables (EHPAD et résidences autonomie) dont les chambres se transforment en étuves lors des pics de chaleur ;

Considérant que la protection de la santé des aînés, des patients hospitalisés et de l'ensemble des personnes vulnérables est un impératif moral et sanitaire absolu ;

CONSEIL DU LUNDI 06 JUILLET 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – VŒU N° XV/2026/145

Sur proposition de Philippe Goujon, Agnès Evren, Gregory Canal, Daniel-Georges Courtois, Catherine Ibled, Mathieu Luinaud, Sylvie Ceyrac, Jérôme Loriau, Inès Charles-Lavauzelle et les élus de la majorité du 15e, le conseil d'arrondissement émet le vœu que:

- La Ville de Paris déploie immédiatement un plan d'équipement d'urgence garantissant la dotation en climatiseurs amovibles et ambulants professionnels pour l'ensemble des établissements d'hébergement pour seniors du CASVP (EHPAD, résidences autonomie), afin de couvrir en priorité les espaces collectifs de soins et, partout où cela est techniquement possible, le rafraîchissement direct des chambres des résidents ;
- Le Maire de Paris, président du Conseil de surveillance de l'AP-HP, incite l'Assistance Publique à sanctuariser un budget d'urgence dédié à l'achat et au déploiement de climatiseurs mobiles et ambulants dans tous les services de soins, services d'urgences et chambres d'hospitalisation non connectés à un réseau de froid centralisé ;
- Que la Ville de Paris instaure un principe de transparence climatique hospitalière en publiant, dès l'été 2026, une cartographie précise du taux d'équipement thermique d'urgence par établissement de santé et structure senior à Paris, annexée aux indicateurs présentés à chaque Conseil de Paris pour auditer l'efficacité réelle de ce bouclier sanitaire.

Après avoir entendu les interventions de Mesdames et Monsieur Jérôme LORIAU, Sylvie CEYRAC et Élise BRUHAT

Sur proposition de Monsieur le Maire,

À LA MAJORITÉ

LA MAJORITÉ MUNICIPALE DU 15e (41)

Philippe GOUJON, Jean-Marc BARKI, Selda BESNIER, Grégory CANAL, Sylvie CEYRAC, Inès CHARLES-LAVAUZELLE, Daniel-Georges COURTOIS, Inès de RAGUENEL, Laurence DESMETTRE, Charlotte DESROUSSEAUX, Marie-Caroline DOUCERÉ, Agnès EVREN, Louisa FERHAT, Ségolène FOUCHÉ, Catherine IBLED, Henri JOZEFOWICZ, Pierre-André KOCH, Hugo KUNSTLINGER, Franck LEFEVRE, Isabelle LESENS, Jérôme LORIAU, Carline LUBIN-NOËL, Pierre MENUET, Grégory MORIN-MARTIN, Emmanuelle NKANA, Ozlem ORAKCI, Jean-Philippe PIERRE, Jean-Yves PINET, Laurent RACAPÉ, Charlotte ROCHER, Chantal ROLGEN, Valentin ROUFFIAC, Isabelle RUISSEAU, Anthony SAMAMA, Jacques-Henri SEMELLE, Guilad SILVER, Ivana STOJANOVIC, Rémi TRÉGUER, Anne-Claire TYSSANDIER, Raphaël VIGIER, Vincent RODOLPHE. **VOTANT POUR**

CONSEIL DU LUNDI 06 JUILLET 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – VŒU N° XV/2026/145

GROUPE SOCIALISTE ET PLACE PUBLIQUE-LE 15^e EST À VOUS ! (5)

Anouch TORANIAN, Guillaume BOISSONNAT, Éva MONTARELLO RODRIGUES, Isabelle ROY, Florian SITBON **S'ABSTENANT**

GROUPE ÉCOLOGISTE ET SOLIDAIRE DE PARIS 15^e (5)

Aminata NIAKATÉ, Élise BRUHAT, Jonas COSTAGLIOLA, Arnaud LEHOUX, Arnaud SALETTES
S'ABSTENANT

DELIBERE

LE VŒU EST ADOPTÉ

CONSEIL DU LUNDI 06 JUILLET 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – VŒU N° XV/2026/146

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2511-12,

Après avoir entendu la présentation du vœu présenté par Monsieur Jean-Yves PINET, déposé par Philippe Goujon, Agnès Evren, Grégory Canal, Catherine Ibled, Daniel-Georges Courtois, Jean-Yves Pinet, Pierre-André Koch et les élus de la majorité du 15^e, relatif à la lutte contre les effets de la canicule dans les bus parisiens et à l'amélioration des conditions de circulation pour en améliorer la qualité du service

Vu l'article L. 2212-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), qui confie au maire la police de la circulation et du stationnement sur les voies publiques de la commune, visant à assurer la sûreté et la commodité du passage ;

Vu la délibération du Conseil de Paris relative au Plan Climat de la Ville de Paris, visant à adapter le territoire parisien aux vagues de chaleur extrêmes et répétées ;

Considérant que l'Île-de-France traverse un épisode de canicule intense et durable, mettant à rude épreuve l'ensemble des services publics de transport en surface et impactant lourdement les conditions de travail des agents de la RATP ainsi que le confort des usagers ;

Considérant que la Région Ile-de-France a engagé un effort d'investissement massif depuis 2016 – représentant 5,7 milliards d'euros pour le renouvellement du matériel roulant – qui permet d'atteindre aujourd'hui un taux de 60 % de bus climatisés, avec une cible à 100 % d'ici 2030 ;

Considérant que les climatisations existantes demeurent parfois encore de faible puissance face à un tel épisode caniculaire et que par conséquent, des aménagements temporaires sur les temps de pause (portés à 15 ou 20 minutes selon la durée de la course) ont été mis en œuvre par l'opérateur pour protéger les agents ;

Considérant que sur les nouveaux modèles de bus électriques, l'usage intensif de la climatisation en cabine et en milieu voyageur réduit considérablement l'autonomie de la batterie, contraignant les conducteurs à brider son utilisation pour assurer la continuité de la ligne ;

Considérant que le bus demeure un mode de transport structurellement difficile à climatiser en raison de son exposition permanente au soleil et de l'ouverture régulière de ses portes pour la montée et la descente des voyageurs ;

Considérant que les relevés de température effectués au terminus de la porte d'Ivry témoignent d'une situation alarmante, avec des températures atteignant 45 à 48 degrés à l'avant des véhicules, et grimpant jusqu'à 56 degrés à l'arrière sur des lignes non climatisées telles que la 27 et la 83 ;

CONSEIL DU LUNDI 06 JUILLET 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – VŒU N° XV/2026/146

Considérant que la dégradation des conditions de travail a poussé certains chauffeurs à envisager l'exercice de leur droit de retrait ;

Considérant que cette baisse d'autonomie et cette surchauffe des véhicules électriques sont considérablement aggravées par l'allongement du temps de parcours des bus dans Paris, directement imputable aux choix d'aménagement de la Ville de Paris ;

Considérant que cela entraîne une dégradation continue de la performance du réseau de surface parisien, illustrée par le recul constant de la vitesse moyenne des bus dans la capitale passant de 15 km/h en 2000, à 9,54 km/h en janvier 2022, puis à 8,85 km/h en mars 2024, transformant les véhicules en véritables sas de chaleur immobiles lors des embouteillages ;

Considérant que si le matériel roulant relève d'IDFM et de la RATP, la fluidification du trafic, l'entretien des couloirs de bus et l'aménagement thermique des infrastructures de surface (ombrage des terminus, végétalisation des stations) relèvent de la prérogative pleine et entière de la Ville de Paris ;

Philippe Goujon, Agnès Evren, Grégory Canal, Catherine Ibled, Daniel-Georges Courtois, Jean-Yves Pinet, Pierre-André Koch et les élus de la majorité du 15^e émettent le vœu que la Ville de Paris :

- **Engage un plan d'urgence de fluidification des couloirs de bus parisiens, pour faire remonter la vitesse moyenne des bus, de réduire leur temps d'exposition statique au soleil et de préserver ainsi l'autonomie des batteries des bus électriques dédiées à la climatisation.**
- **Déploie un plan de végétalisation et d'ombrage systématique des terminus de bus parisiens et des abribus les plus exposés, par l'installation de structures d'ombrage légères ou de plantations, afin de créer des îlots de fraîcheur pour les conducteurs en régulation et les usagers en attente.**
- **Mette à disposition de la RATP, pendant les alertes canicule, des points d'accès à l'eau potable renforcés notamment en mobilisant les fontaines utilisées lors des Jeux-Olympiques et Paralympiques 2024.**

CONSEIL DU LUNDI 06 JUILLET 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – VŒU N° XV/2026/146

Après avoir entendu l'interventions de Monsieur Arnaud SALETTES.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

À LA MAJORITÉ

LA MAJORITÉ MUNICIPALE DU 15^e (41)

Philippe GOUJON, Jean-Marc BARKI, Selda BESNIER, Grégory CANAL, Sylvie CEYRAC, Inès CHARLES-LAVAUZELLE, Daniel-Georges COURTOIS, Inès de RAGUENEL, Laurence DESMETTRE, Charlotte DESROUSSEAUX, Marie-Caroline DOUCERÉ, Agnès EVREN, Louisa FERHAT, Ségolène FOUCHÉ, Catherine IBLED, Henri JOZEFOWICZ, Pierre-André KOCH, Hugo KUNSTLINGER, Franck LEFEVRE, Isabelle LESENS, Jérôme LORIAU, Carline LUBIN-NOËL, Pierre MENUET, Grégory MORIN-MARTIN, Emmanuelle NKANA, Ozlem ORAKCI, Jean-Philippe PIERRE, Jean-Yves PINET, Laurent RACAPÉ, Charlotte ROCHER, Chantal ROLGEN, Valentin ROUFFIAC, Isabelle RUISSEAU, Anthony SAMAMA, Jacques-Henri SEMELLE, Guilad SILVER, Ivana STOJANOVIC, Rémi TRÉGUER, Anne-Claire TYSSANDIER, Raphaël VIGIER, Vincent RODOLPHE **votant POUR**

GROUPE SOCIALISTE ET PLACE PUBLIQUE-LE 15^e EST À VOUS ! (5)

Anouch TORANIAN, Guillaume BOISSONNAT, Éva MONTARELLO RODRIGUES, Isabelle ROY, Florian SITBON **S'ABSTENANT**

GROUPE ÉCOLOGISTE ET SOLIDAIRE DE PARIS 15^e (5)

Aminata NIAKATÉ, Élise BRUHAT, Jonas COSTAGLIOLA, Arnaud LEHOUX, Arnaud SALETTES **S'ABSTENANT**

DELIBERE

LE VŒU EST ADOPTÉ

CONSEIL DU LUNDI 06 JUILLET 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – VCEU N° XV/2026/147

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2511-12,

Après avoir entendu la présentation du vœu présenté par Madame Isabelle ROY déposé par les élu.e.s du groupe Socialiste et Place Publique - Le 15e est à vous ! et par les élu.e.s du groupe Ecologiste et Solidaire de Paris 15e, relatif à un plan d'urgence « chaleur » dans les transports franciliens

Considérant que le 15e arrondissement de Paris connaît, comme l'ensemble du territoire parisien et francilien, des épisodes de chaleur de plus en plus fréquents, longs et intenses, et que les projections climatiques annoncent une multiplication des vagues de canicule dans les années à venir ;

Considérant qu'en période de canicule il est important de réduire la circulation automobile afin de limiter les rejets de particules fines, de CO2 et autres polluants qui favorisent l'apparition de pics de pollution et aggravent les effets de la chaleur

Considérant que des millions de Franciliennes et de Franciliens, parmi lesquels une grande part des habitant.e.s de notre arrondissement, dépendent quotidiennement du métro, du RER, du tramway et du bus pour se rendre au travail, étudier, se soigner ou accéder aux services publics ;

Considérant que les conditions de transport lors des épisodes de forte chaleur, comme celle que nous avons connu la semaine du 22 juin, deviennent éprouvantes, voire dangereuses pour la santé, en particulier pour les personnes âgées, les femmes enceintes, les enfants et les personnes vulnérables, et que des températures supérieures à 40 °C sont régulièrement relevées dans certaines rames et stations ;

Considérant qu'un train sur 10 a été supprimé de manière préventive en Ile de France au cours de la dernière semaine de canicule et que le réseau a connu de fortes perturbations ;

Considérant que, selon les propos de madame Péresse, les services s'attendaient à passer les 60 degrés de température de moyenne à l'intérieur des rails ;

Considérant que l'organisation, le financement et la modernisation des transports collectifs franciliens relèvent de la compétence d'Ile-de-France Mobilités, autorité organisatrice présidée par la Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France ;

Considérant que le retard pris dans le renouvellement et la rénovation du matériel roulant, ainsi que dans l'équipement des rames et des stations en dispositifs de rafraîchissement et de ventilation, expose directement les usagers aux effets des vagues de chaleur ;

Considérant que la lutte contre les conséquences du dérèglement climatique ne saurait reposer sur les seuls usagers et collectivités locales, mais appelle un engagement résolu de l'autorité régionale compétente ;

Sur proposition des élus du groupe Socialiste et Place Publique - Le 15e est à vous ! et les élu.e.s du groupe Ecologiste et Solidaire de Paris 15e, le Conseil du 15e arrondissement émet le vœu que :

CONSEIL DU LUNDI 06 JUILLET 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – VŒU N° XV/2026/147

La Présidente de la Région Île-de-France et Île-de-France Mobilités élaborent et rendent public, sans délai, un **plan d'urgence « chaleur »** pour l'ensemble du réseau de transports collectifs franciliens, comportant à minima :

- Un calendrier contraignant de déploiement de la climatisation ou de la ventilation réfrigérée sur l'ensemble du matériel roulant, assorti d'objectifs annuels vérifiables ;
- L'installation de points d'eau potable et d'espaces de fraîcheur dans les stations et gares les plus exposées ;
- Un dispositif renforcé d'information des voyageurs en cas de vigilance orange ou rouge (température en station, conseils sanitaires, itinéraires alternatifs) ;
- Un plan pluriannuel d'investissement dédié à l'adaptation du réseau au dérèglement climatique, distinct des opérations courantes de maintenance ;
- Une politique tarifaire incitative dès le 1er trajet pour les non-abonné-es, afin d'inciter à prendre les transports en commun plutôt que la voiture individuelle

Après avoir entendu l'intervention de Monsieur Pierre-André KOCH,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

À LA MAJORITÉ

LA MAJORITÉ MUNICIPALE DU 15^e (41)

Philippe GOUJON, Jean-Marc BARKI, Selda BESNIER, Grégory CANAL, Sylvie CEYRAC, Inès CHARLES-LAVAUZELLE, Daniel-Georges COURTOIS, Inès de RAGUENEL, Laurence DESMETTRE, Charlotte DESROUSSEAU, Marie-Caroline DOUCERÉ, Agnès EVREN, Louisa FERHAT, Ségolène FOUCHÉ, Catherine IBLED, Henri JOZEFOWICZ, Pierre-André KOCH, Hugo KUNSTLINGER, Franck LEFEVRE, Isabelle LESENS, Jérôme LORIAU, Carline LUBIN-NOËL, Pierre MENUET, Grégory MORIN-MARTIN, Emmanuelle NKANA, Ozlem ORAKCI, Jean-Philippe PIERRE, Jean-Yves PINET, Laurent RACAPÉ, Charlotte ROCHER, Chantal ROLGEN, Valentin ROUFFIAC, Isabelle RUISSEAU, Anthony SAMAMA, Jacques-Henri SEMELLE, Guilad SILVER, Ivana STOJANOVIC, Rémi TRÉGUER, Anne-Claire TYSSANDIER, Raphaël VIGIER, Vincent RODOLPHE **votant CONTRE**

GROUPE SOCIALISTE ET PLACE PUBLIQUE-LE 15^e EST À VOUS ! (5)

Anouch TORANIAN, Guillaume BOISSONNAT, Éva MONTARELLO RODRIGUES, Isabelle ROY, Florian SITBON **votant POUR**

GROUPE ÉCOLOGISTE ET SOLIDAIRE DE PARIS 15^e (5)

Aminata NIAKATÉ, Élise BRUHAT, Jonas COSTAGLIOLA, Arnaud LEHOUX, Arnaud SALETES **votant POUR**

DELIBERE

LE VŒU EST REJETÉ

CONSEIL DU LUNDI 06 JUILLET 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – VŒU N° XV/2026/148

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2511-12,

Après avoir entendu la présentation du vœu présenté par Monsieur Arnaud LEHOUX, déposé par les élu.e.s du groupe Ecologiste et Solidaire de Paris 15e, relatif à la réorganisation des temps de travail adaptés aux épisodes caniculaires et à l'instauration d'un congé climatique pour protéger les travailleurs et les travailleuses les plus exposé-es

Considérant l'épisode intense et inédit de canicule que nous venons de vivre à Paris avec des températures atteignant ou dépassant les 40°C au travail, des niveaux jamais connus à cette période de l'année ;

Considérant que ces épisodes récents de canicule relèvent de l'intensification des catastrophes climatiques graves qui, mettant la société française à l'arrêt, ont frappé le pays et l'Europe (inondations survenues dans le Nord fin 2023/début 2024, vagues de sécheresse et de canicule de 2022 et 2003, les crues dans le Var et les Alpes Maritimes (2013) et dans l'Aude (2018) ;

Considérant que 6 Français.es sur 10 sont directement concerné.es par les risques climatiques et 1 Français.e sur 4 est exposé.e au risque inondation ;

Considérant que ces phénomènes climatiques touchent principalement les plus vulnérables, et en particulier les travailleuses et travailleurs qui exercent leur métier dans des conditions difficiles voire insupportables en cas de très fortes chaleurs (propreté, personnels soignants, maçons, livreurs, agents d'entretien, manutentionnaires, etc) ;

Considérant que les ruptures de services publics liées à l'impréparation face aux fortes chaleurs (accueil des enfants non assurés à l'école par exemple) ont des conséquences lourdes sur les familles fragiles, en particulier monoparentales qui subissent des coûts et/ou des pertes de revenus importants ;

Considérant la situation intenable et les risques sanitaires graves que font peser ces fortes chaleurs sur la santé physique et mentale des travailleurs et travailleuses, en particulier les plus exposé-es et vulnérables ;

Considérant que ces épisodes de canicule intense vont devenir la norme sous l'effet du dérèglement climatique et que le cadre légal actuel du droit du travail reste largement insuffisant pour protéger efficacement la santé des salarié.es face à des températures extrêmes ;

Considérant qu'au-delà de l'adaptation nécessaire du bâti, la réduction du temps de travail ou l'arrêt de l'activité lors des pics de chaleur extrêmes constitue une mesure de protection efficace pour la sécurité des personnes ;

Considérant qu'il est indispensable de prévenir les accidents du travail et les drames humains plutôt que de réagir dans l'urgence et de manière désordonnée lors de chaque vague de chaleur ;

CONSEIL DU LUNDI 06 JUILLET 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – VŒU N° XV/2026/148

Considérant que l'Espagne a adopté le 28 novembre 2024 un congé climatique (possibilité de 4 jours de congés en cas d'impossibilité de se rendre au travail), inspiré d'un dispositif canadien ;

Considérant que l'Organisation internationale du travail préconise un réaménagement des temps de travail, des lieux de travail et de la formation pour faire face aux enjeux climatiques (rapport "Ensuring safety and health at work in a changing climate", 2024)

Considérant que les mesures de "droit de retrait" ou de congés pour intempéries dont bénéficient notamment les ouvriers du bâtiment sont insuffisantes pour assurer la protection des travailleuses et des travailleurs ;

Considérant que la mise en place d'un dispositif d'indemnisation ou d'un fonds de compensation pour un "congé climatique" ou un chômage intempérie étendu aux canicules nécessite un engagement financier de l'État et des partenaires sociaux que les seules entreprises locales ou collectivités ne peuvent assumer entièrement ;

Considérant que, dans l'attente d'une évolution législative nationale, des mesures d'urgence et d'efficacité doivent être engagées à l'échelle territoriale pour garantir la sécurité et la dignité de celles et ceux qui travaillent dans l'arrondissement, dans le respect de la continuité d'accès aux services publics essentiels ;

Sur proposition des élu.e.s du groupe Ecologiste et Solidaire de Paris 15e, le Conseil du 15e arrondissement émet le vœu que :

- **Que** la Ville de Paris interpelle officiellement le Gouvernement pour que soit renforcé le Code du travail afin de mieux protéger les travailleuses et les travailleurs. Notamment en y inscrivant un seuil de température maximal au-delà duquel un droit de retrait automatique ou une organisation des temps de travail adaptée aux fortes chaleurs puissent être actionnées et/ou qu'un « congé climatique », entièrement pris en charge, puisse être déclenché de manière automatique ;
- **Que** dans le cadre des compétences de la Ville de Paris, un plan d'urgence "Travail et Canicule" soit déployé pour adapter immédiatement les horaires, les rythmes et la charge de travail des agents municipaux les plus exposé-es sur le terrain ;
- **Que** la ville de Paris engage dès à présent une discussion avec l'Education Nationale pour que des horaires puissent être immédiatement mis en place en cas de canicule pour garantir au maximum la continuité d'accueil des enfants (accueil plus tôt le matin, organisation des temps périscolaires dans l'après-midi) ;
- **Que** la Ville de Paris, en lien avec la Mairie du 15e arrondissement, engage une campagne de sensibilisation et de contrôle, en lien avec la médecine du travail et l'inspection du travail, auprès des employeurs, commerçants et chantiers de l'arrondissement pour s'assurer du strict respect des obligations de sécurité (accès à l'eau, zones de fraîcheur, aménagement des horaires) et les inciter à adapter, quand ils le peuvent, les horaires de leur activité ;

CONSEIL DU LUNDI 06 JUILLET 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – VŒU N° XV/2026/148

- **Que** les critères d'attribution des marchés publics de la Ville de Paris et du 15^e arrondissement intègrent désormais obligatoirement des clauses de protection climatique contraignantes, imposant l'arrêt ou l'aménagement des chantiers et prestations dès que le thermomètre franchit des seuils critiques ;
- **Que** la Ville de Paris porte un plaidoyer spécifique sur les livreurs de type Ubereats en demandant la suspension de ces services non essentiels en période de canicule et, plus généralement, en lien avec les plates-formes, puisse identifier et rendre accessible un réseau de "refuges de fraîcheur professionnels" dans les équipements publics et privés du 15^e arrondissement pour permettre aux travailleurs itinérants (livreurs, agents de propreté, etc.) de faire des pauses réglementaires au frais.

Après avoir entendu les interventions de Madame Isabelle ROY et Monsieur Grégory CANAL.

Après que Madame Isabelle ROY, ait proposé d'amender le vœu comme suit :

- Modifier le premier attendu par : **« Que la Ville de Paris interpelle officiellement le Gouvernement pour que soit renforcé le Code du travail afin de mieux protéger les travailleuses et les travailleurs, notamment en y inscrivant la possibilité d'actionner une organisation des temps de travail adaptée aux fortes chaleurs et pour que soient organisés sur ce sujet une concertation avec les organisations syndicales et un dialogue social au plus près du terrain »**
- Et la suppression de l'attendu n°2

Après que l'amendement ait été rejeté à la Majorité :

À LA MAJORITÉ

LA MAJORITÉ MUNICIPALE DU 15^e (41)

Philippe GOUJON, Jean-Marc BARKI, Selda BESNIER, Grégory CANAL, Sylvie CEYRAC, Inès CHARLES-LAVAUZELLE, Daniel-Georges COURTOIS, Inès de RAGUENEL, Laurence DESMETTRE, Charlotte DESROUSSEAUX, Marie-Caroline DOUCERÉ, Agnès EVREN, Louisa FERHAT, Ségolène FOUCHÉ, Catherine IBLED, Henri JOZEFOWICZ, Pierre-André KOCH, Hugo KUNSTLINGER, Franck LEFEVRE, Isabelle LESENS, Jérôme LORIAU, Carline LUBIN-NOËL, Pierre MENUET, Grégory MORIN-MARTIN, Emmanuelle NKANA, Ozlem ORAKCI, Jean-Philippe PIERRE, Jean-Yves PINET, Laurent RACAPÉ, Charlotte ROCHER, Chantal ROLGEN, Valentin ROUFFIAC, Isabelle RUISSEAU, Anthony SAMAMA, Jacques-Henri SEMELLE, Guilad SILVER, Ivana STOJANOVIC, Rémi TRÉGUER, Anne-Claire TYSSANDIER, Raphaël VIGIER, Vincent RODOLPHE **votant CONTRE**

GROUPE SOCIALISTE ET PLACE PUBLIQUE-LE 15^e EST À VOUS ! (5)

Anouch TORANIAN, Guillaume BOISSONNAT, Éva MONTARELLO RODRIGUES, Isabelle ROY, Florian SITBON **votant POUR**

GROUPE ÉCOLOGISTE ET SOLIDAIRE DE PARIS 15^e (5)

Aminata NIAKATÉ, Élise BRUHAT, Jonas COSTAGLIOLA, Arnaud LEHOUX, Arnaud SALETES **votant POUR**

CONSEIL DU LUNDI 06 JUILLET 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – VŒU N° XV/2026/148

Sur proposition de Monsieur le Maire,

À LA MAJORITÉ

LA MAJORITÉ MUNICIPALE DU 15^e (41)

Philippe GOUJON, Jean-Marc BARKI, Selda BESNIER, Grégory CANAL, Sylvie CEYRAC, Inès CHARLES-LAVAUZELLE, Daniel-Georges COURTOIS, Inès de RAGUENEL, Laurence DESMETTRE, Charlotte DESROUSSEAUX, Marie-Caroline DOUCERÉ, Agnès EVREN, Louisa FERHAT, Ségolène FOUCHÉ, Catherine IBLED, Henri JOZEFOWICZ, Pierre-André KOCH, Hugo KUNSTLINGER, Franck LEFEVRE, Isabelle LESENS, Jérôme LORIAU, Carline LUBIN-NOËL, Pierre MENUET, Grégory MORIN-MARTIN, Emmanuelle NKANA, Ozlem ORAKCI, Jean-Philippe PIERRE, Jean-Yves PINET, Laurent RACAPÉ, Charlotte ROCHER, Chantal ROLGEN, Valentin ROUFFIAC, Isabelle RUISSEAU, Anthony SAMAMA, Jacques-Henri SEMELLE, Guilad SILVER, Ivana STOJANOVIC, Rémi TRÉGUER, Anne-Claire TYSSANDIER, Raphaël VIGIER, Vincent RODOLPHE **votant CONTRE**

GROUPE SOCIALISTE ET PLACE PUBLIQUE-LE 15^e EST À VOUS ! (5)

Anouch TORANIAN, Guillaume BOISSONNAT, Éva MONTARELLO RODRIGUES, Isabelle ROY, Florian SITBON **votant POUR**

GROUPE ÉCOLOGISTE ET SOLIDAIRE DE PARIS 15^e (5)

Aminata NIAKATÉ, Élise BRUHAT, Jonas COSTAGLIOLA, Arnaud LEHOUX, Arnaud SALETES **votant POUR**

DELIBERE

LE VŒU EST REJETÉ

CONSEIL DU LUNDI 06 JUILLET 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – VŒU N° XV/2026/149

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2511-12,

**Après avoir entendu la présentation du vœu présenté par Monsieur Jonas COSTAGLIOLA
Déposé par les élu.e.s du groupe Ecologiste et Solidaire de Paris 15e et par les élu.e.s du groupe
Socialiste et Place Publique - Le 15e est à vous !, relatif à la réquisition des équipements privés
rafraîchis recevant du public lors des épisodes de vigilance canicule orange et rouge**

Considérant que le changement climatique accroît la fréquence, l'intensité et la durée des épisodes de chaleur extrême, transformant désormais les canicules en risque sanitaire majeur pour les habitantes et habitants des grandes métropoles ;

Considérant que Paris est particulièrement exposé au phénomène d'îlot de chaleur urbain du fait de sa forte densité bâtie et de la minéralité de nombreux espaces publics ;

Considérant les investissements engagés par la Ville pour transformer durablement le cadre de vie parisien : végétalisation de l'espace public, création de nouveaux espaces ombragés, développement des cours oasis, désimperméabilisation des sols, adaptation des équipements publics et accélération de la rénovation thermique du patrimoine municipal ;

Considérant en particulier l'engagement de la Ville de Paris en faveur de l'amélioration thermique du logement, à travers un effort massif de rénovation du parc social afin d'améliorer le confort d'été comme le confort d'hiver, mais également le soutien apporté aux copropriétés privées pour engager des travaux de rénovation énergétique et d'adaptation aux fortes chaleurs ; que cette stratégie poursuit un objectif de justice sociale visant à ce que l'accès à un logement supportable lors des épisodes extrêmes ne soit pas réservé aux seuls ménages les plus aisés ;

Considérant que lors des épisodes de vigilance canicule, la Ville renforce déjà son dispositif par l'ouverture élargie d'espaces publics rafraîchis, de parcs et de lieux d'accueil dédiés aux personnes les plus vulnérables ;

Considérant que les épisodes de chaleur extrême frappent d'abord les personnes en situation de vulnérabilité et/ou de précarité, notamment les enfants, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, les personnes atteintes de maladies chroniques, les femmes et en particulier enceintes, les personnes atteintes d'un trouble psychique, les travailleuses et travailleurs exposé.es ainsi que les personnes en situation de rue ;

Considérant que l'accès à la fraîcheur constitue désormais un enjeu d'égalité territoriale et sociale ;

Considérant que la climatisation ne peut constituer une réponse généralisée au défi climatique en raison de ses effets énergétiques et environnementaux, mais que les espaces déjà existants, lorsqu'ils sont climatisés ou durablement rafraîchis, doivent pouvoir être mobilisés dans une logique de solidarité et d'intérêt général lors des épisodes les plus critiques ;

Considérant que de nombreux équipements privés recevant du public - cinémas, centres de congrès, théâtres, salles de spectacle, espaces tertiaires temporairement vacants, commerces de grande taille

CONSEIL DU LUNDI 06 JUILLET 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – VŒU N° XV/2026/149

ou autres établissements climatisés - disposent ponctuellement de capacités d'accueil susceptibles de contribuer à la protection des populations ;

Sur proposition des élu.e.s du groupe Ecologiste et Solidaire de Paris 15e et des élu.e.s du groupe Socialiste et Place Publique - Le 15e est à vous !, le conseil d'arrondissement émet le vœu :

- Que le Gouvernement engage les évolutions législatives et réglementaires nécessaires afin de permettre au Préfet de police, en lien avec la Ville de Paris, de mobiliser ou réquisitionner à titre temporaire des équipements privés rafraîchis recevant du public lors des périodes de vigilance orange et rouge canicule ;
- Que cette mobilisation intervienne dans un cadre proportionné, limité dans le temps et fondé sur la priorité donnée aux publics vulnérables ;
- Que la Ville de Paris, en lien avec la Préfecture de police et les acteurs économiques concernés, établisse un recensement opérationnel des équipements privés susceptibles d'être ouverts au public en période de forte chaleur (cinémas privés, centres de congrès, bureaux vacants, salles de spectacle, équipements commerciaux ou culturels climatisés) ;
- Que soit étudiée la mise en place d'un dispositif de conventionnement volontaire préalable avec les gestionnaires de ces équipements afin de permettre une activation rapide en cas de déclenchement d'une vigilance orange ou rouge ;
- Que les modalités d'information du public et d'orientation vers ces lieux de fraîcheur soient intégrées au dispositif parisien de gestion des épisodes caniculaires.

Après avoir entendu les interventions de Messieurs Grégory CANAL et Henri JOZEFOWICZ.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

À LA MAJORITÉ

LA MAJORITÉ MUNICIPALE DU 15e (41)

Philippe GOUJON, Jean-Marc BARKI, Selda BESNIER, Grégory CANAL, Sylvie CEYRAC, Inès CHARLES-LAVAUZELLE, Daniel-Georges COURTOIS, Inès de RAGUENEL, Laurence DESMETTRE, Charlotte DESROUSSEAUX, Marie-Caroline DOUCERÉ, Agnès ÉVREN, Louisa FERHAT, Ségolène FOUCHÉ, Catherine IBLED, Henri JOZEFOWICZ, Pierre-André KOCH, Hugo KUNSTLINGER, Franck LEFEVRE, Isabelle LESENS, Jérôme LORIAU, Carline LUBIN-NOËL, Pierre MENUET, Grégory MORIN-MARTIN, Emmanuelle NKANA, Ozlem ORAKCI, Jean-Philippe PIERRE, Jean-Yves PINET, Laurent RACAPÉ, Charlotte ROCHER, Chantal ROLGEN, Valentin ROUFFIAC, Isabelle RUISSEAU, Anthony SAMAMA, Jacques-Henri SEMELLE, Guilad SILVER, Ivana STOJANOVIC, Rémi TRÉGUER, Anne-Claire TYSSANDIER, Raphaël VIGIER, Vincent RODOLPHE **votant CONTRE**

GROUPE SOCIALISTE ET PLACE PUBLIQUE-LE 15e EST À VOUS ! (5)

Anouch TORANIAN, Guillaume BOISSONNAT, Éva MONTARELLO RODRIGUES, Isabelle ROY, Florian SITBON **votant POUR**

CONSEIL DU LUNDI 06 JUILLET 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – VŒU N° XV/2026/149

GROUPE ÉCOLOGISTE ET SOLIDAIRE DE PARIS 15e (5)

Aminata NIAKATÉ, Élise BRUHAT, Jonas COSTAGLIOLA, Arnaud LEHOUX, Arnaud SALETES **votant**
POUR

DELIBERE

LE VŒU EST REJETÉ

CONSEIL DU LUNDI 06 JUILLET 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – VŒU N° XV/2026/150

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2511-12,

Après avoir entendu la présentation du vœu présenté par Madame Élise BRUHAT, déposé par les élu.e.s du groupe Ecologiste et Solidaire de Paris 15e et par les élu.e.s du groupe Socialiste et Place Publique - Le 15e est à vous !, relatif à la mise à disposition gratuite de protections périodiques dans les équipements publics du 15e arrondissement afin de lutter contre la précarité menstruelle

Considérant que la précarité menstruelle, qui touche 4 millions de personnes menstruées en France, constitue un facteur majeur d'inégalités sociales, scolaires et de santé, encore insuffisamment pris en compte dans les politiques publiques ;

Considérant qu'elle commence dès l'école et le collège, touche des situations familiales très diverses, en raison notamment d'une charge financière importante, parfois insoutenable et reste encore largement taboue, contribuant à des inégalités dans les parcours scolaires des personnes menstruées et ayant des impacts sur leur santé physique et mentale ;

Considérant qu'un sondage réalisé par le quotidien *Libération* auprès d'adolescent-es âgées de 12 à 19 ans indique que 97 % d'entre ils et elles estiment que les protections périodiques sont trop chères ; que 8 personnes menstruées sur 10 se sont déjà retrouvées sans protections hygiéniques à l'école ; enfin que 7 adolescent-es sur 10 ne se sentent pas suffisamment à l'aise avec le personnel encadrant et éducatif pour demander de l'aide ;

Considérant que, selon le baromètre 2023 de l'association Règles Élémentaires, 36 % des filles déclarent avoir déjà manqué plusieurs fois l'école en raison de leurs règles, principalement en raison des douleurs (85 %), et qu'un quart d'entre elles estiment que ces absences ont freiné leur parcours scolaire ;

Considérant que la Ville de Paris a engagé plusieurs actions pour lutter contre la précarité menstruelle, notamment par la mise à disposition de produits périodiques gratuites, dans des lieux publics et leur référencement via une application dédiée, Reglà ;

Considérant que, dans le 15e arrondissement, l'accès à ces dispositifs demeure très limité, avec seulement deux points de distribution référencés, tous situés dans des lieux privés ;

Considérant que des expérimentations ont été menées à Paris, notamment dans le 10e arrondissement à partir de 2019, avec l'installation de distributeurs dans les collèges et un accompagnement pédagogique, et que la Ville de Paris a ensuite annoncé une généralisation de ces dispositifs dans les collèges publics, en vue des retours positifs de cette dernière ;

Considérant que nous ne disposons aujourd'hui d'aucun état des lieux précis de leur fonctionnement, alors que les retours de terrain montrent parfois des situations très hétérogènes selon les établissements en matière d'accessibilité, de localisation et de réapprovisionnement ;

Considérant que la situation dans les écoles primaires demeure aujourd'hui non couverte par ces dispositifs, alors même que des besoins existent en matière d'accompagnement et d'équipement des sanitaires ;

CONSEIL DU LUNDI 06 JUILLET 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – VŒU N° XV/2026/150

Considérant que les mairies d'arrondissement, bien que ne disposant pas de la compétence directe en matière de gestion des collèges, jouent un rôle essentiel d'impulsion, de suivi et de coordination avec la Ville de Paris et les acteurs éducatifs ;

Sur proposition des élu.e.s du groupe Ecologiste et Solidaire de Paris 15e et des élu.e.s du groupe Socialiste et Place Publique - Le 15e est à vous !, le conseil d'arrondissement émet le vœu :

- De dresser un état des lieux des dispositifs de lutte contre la précarité menstruelle existants dans les collèges et écoles du 15e arrondissement, afin d'en évaluer l'accessibilité, le fonctionnement effectif et la visibilité auprès des élèves ;
- D'engager un dialogue avec les chef-fes d'établissement en vue de la mise en place, à l'image de l'expérimentation conduite dans le 10e arrondissement dans les collèges, de dispositifs d'informations, éducation populaire, d'accès à des protections périodiques de qualité environnementale élevée, exemptes de substances chimiques susceptibles d'avoir des effets cancérigènes ou perturbateurs endocriniens, ainsi qu'à des solutions durables telles que les culottes menstruelles lavables en coton biologique ;
- De demander à la Ville de Paris d'étudier, le cas échéant, les conditions d'une extension progressive de cette expérimentation aux établissements scolaires publics, y compris aux écoles primaires, en l'adaptant aux besoins spécifiques des élèves, notamment par l'installation de sanitaires propres et adaptés, de poubelles dédiées, ainsi que par le développement d'actions d'information, de sensibilisation et d'accompagnement.

Après avoir entendu les interventions de Madame Charlotte ROCHER.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

À L'UNANIMITÉ

DELIBERE

LE VŒU EST ADOPTÉ

CONSEIL DU LUNDI 06 JUILLET 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – VŒU N° XV/2026/151

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2511-12,

Après avoir entendu la présentation du vœu présenté par Madame Isabelle ROY, déposé par les élu.e.s du groupe Socialiste et Place Publique - Le 15e est à vous !, relatif à la protection des artistes, des auteurs et des créateurs face à l'intelligence artificielle générative et au soutien à la création parisienne

Considérant que la dixième édition du salon VivaTech, qui s'est tenue à Paris, Porte de Versailles, du 17 au 20 juin 2026, a une nouvelle fois placé l'intelligence artificielle au coeur de l'attention internationale, confirmant Paris comme l'un des grands carrefours européens de l'innovation numérique, valorisant des starts ups culturelles digitales et plaçant la souveraineté européenne au rang de ses thèmes majeurs ;

Considérant que l'intelligence artificielle constitue une avancée technologique majeure, porteuse de progrès pour la recherche, la santé, l'éducation, les services publics, la création et le développement économique, et que son déploiement doit s'accompagner de garanties fortes en matière de droits fondamentaux, de propriété intellectuelle, d'éthique et de confiance ;

Considérant que Paris entend être à la fois une capitale européenne de l'innovation et une capitale mondiale de la création, et qu'il n'existe aucune contradiction entre ces deux ambitions dès lors que le développement de l'intelligence artificielle s'inscrit dans le respect des créateurs et de leurs droits ;

Considérant que cette effervescence technologique, qui ouvre des champs de nouvelles activités culturelles, ne saurait occulter une question encore non résolue : celle de la protection des oeuvres et des créateurs dont le travail nourrit les systèmes d'intelligence artificielle générative, entraînés sur d'immenses volumes d'oeuvres protégées, textes, images, musiques, voix, traductions, le plus souvent sans le consentement de leurs auteurs, sans rémunération, sans mention de leur travail.

Considérant que les auteurs ne disposent pas toujours d'une information claire sur les usages qui sont faits de leurs oeuvres, sans qu'ils puissent exercer pleinement leurs droits ou bénéficier d'une rémunération lorsqu'elle est due ;

Considérant que cette exploitation non encadrée menace directement le droit d'auteur et les droits voisins, qui constituent le fondement même de la rémunération de la création, et qu'elle fragilise l'ensemble de la chaîne culturelle : auteurs, compositeurs, interprètes, illustrateurs, traducteurs, créateurs numériques, comédiens et journalistes ;

Considérant que Paris est une capitale de la création et que le 15e arrondissement accueille sur son territoire (que l'île de France regroupe près de la moitié des créateurs nationaux) de nombreux artistes, auteurs et structures culturelles dont l'activité, les oeuvres et les revenus sont aujourd'hui exposés à ces pratiques ;

Considérant que la Ville de Paris promeut tout à la fois l'innovation et la création, et que son engagement constant en faveur des artistes et de la diversité culturelle fait d'elle un acteur attentif à la juste reconnaissance du travail des créateurs ;

Considérant que la Ville de Paris est une capitale engagée dans les échanges internationaux aux côtés d'autres capitales pour garantir la défense et la valorisation des droits des auteurs dans une logique de souveraineté culturelle ;

Considérant le combat mené au Parlement européen par Emma Rafowicz, députée européenne, vice-présidente de la commission de la culture et de l'éducation et Première secrétaire fédérale du Parti socialiste de Paris, qui porte un rapport sur la souveraineté culturelle européenne et rappelle

CONSEIL DU LUNDI 06 JUILLET 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – VŒU N° XV/2026/151

que défendre la création n'est pas s'opposer à l'innovation, mais garantir que celle-ci respecte le droit d'auteur, la liberté de création et l'indépendance des artistes ;

Considérant qu'à l'échelle nationale, les choix opérés lors de l'examen des textes relatifs à l'intelligence artificielle n'ont pas suffisamment garanti la protection des auteurs, des créateurs et de la presse face aux grandes plateformes technologiques, et qu'un cadre clair demeure écessaire pour imposer la transparence sur les données d'entraînement, le respect du consentement et la rémunération des ayants droit, dans le respect des principes posés par le droit européen ;

Sur proposition des élu.e.s du groupe Socialiste et Place Publique - Le 15e est à vous !,

Le Conseil du 15e arrondissement émet le voeu que :

- La Ville de Paris poursuive et renforce son soutien aux artistes, aux auteurs et aux structures culturelles de son territoire, veille à promouvoir une intelligence artificielle de confiance, conciliant innovation, création et respect des droits, et garantisse, dans sa commande publique comme dans ses politiques culturelles, le respect du droit d'auteur ainsi que la juste reconnaissance et rémunération du travail de création ;
- La Ville de Paris favorise le dialogue entre les acteurs de la création, de la recherche, de l'innovation et de l'intelligence artificielle afin d'encourager le développement de pratiques respectueuses du droit d'auteur et de modèles d'innovation compatibles avec la création ;
- Le Maire de Paris interpelle le Gouvernement pour demander des mesures législatives garantissant effectivement la protection des auteurs, des artistes et des journalistes face à l'exploitation de leurs oeuvres par les systèmes d'intelligence artificielle, fondées sur la transparence des données d'entraînement, l'information des ayants droit, le respect du consentement lorsque celui-ci est requis par la loi et une juste rémunération des titulaires de droits.

Après avoir entendu les interventions de Messieurs Raphaël VIGIER et Jonas CASTAGLIOLA.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

À MAJORITÉ

LA MAJORITÉ MUNICIPALE DU 15e (41)

Philippe GOUJON, Jean-Marc BARKI, Selda BESNIER, Grégory CANAL, Sylvie CEYRAC, Inès CHARLES-LAVAUZELLE, Daniel-Georges COURTOIS, Inès de RAGUENEL, Laurence DESMETTRE, Charlotte DESROUSSEAUX, Marie-Caroline DOUCERÉ, Agnès EVREN, Louisa FERHAT, Ségolène FOUCHÉ, Catherine IBLED, Henri JOZEFOWICZ, Pierre-André KOCH, Hugo KUNSTLINGER, Franck LEFEVRE, Isabelle LESENS, Jérôme LORIAU, Carline LUBIN-NOËL, Pierre MENUET, Grégory MORIN-MARTIN, Emmanuelle NKANA, Ozlem ORAKCI, Jean-Philippe PIERRE, Jean-Yves PINET, Laurent RACAPÉ, Charlotte ROCHER, Chantal ROLGEN, Valentin ROUFFIAC, Isabelle RUISSEAU, Anthony SAMAMA, Jacques-Henri SEMELLE, Guilad SILVER, Ivana STOJANOVIC, Rémi TRÉQUER, Anne-Claire TYSSANDIER, Raphaël VIGIER, Vincent RODOLPHE **votant POUR**

CONSEIL DU LUNDI 06 JUILLET 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – VŒU N° XV/2026/151

GROUPE SOCIALISTE ET PLACE PUBLIQUE-LE 15e EST À VOUS ! (5)

Anouch TORANIAN, Guillaume BOISSONNAT, Éva MONTARELLO RODRIGUES, Isabelle ROY, Florian SITBON **votant POUR**

GROUPE ÉCOLOGISTE ET SOLIDAIRE DE PARIS 15e (5)

Aminata NIAKATÉ, Élise BRUHAT, Jonas COSTAGLIOLA, Arnaud LEHOUX, Arnaud SALETTES
S'ABSTENANT

DELIBERE

LE VŒU EST ADOPTÉ

CONSEIL DU LUNDI 06 JUILLET 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – VŒU N° XV/2026/152

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2511-12,

Après avoir entendu la présentation du vœu présenté par Madame Anouch TORANIAN, déposé par les élu.e.s du groupe Socialiste et Place Publique - Le 15e est à vous !, relatif à l'information et à l'association de l'ensemble des élu.e.s du Conseil du 15e arrondissement en période de crise

Considérant que le 15e arrondissement peut être confronté à des situations de crise de natures diverses – sanitaires, climatiques (canicule, épisodes de grand froid, inondations), sécuritaires ou de toute autre nature – nécessitant une mobilisation rapide et coordonnée des services publics, et que ces situations constituent un enjeu majeur de santé et de sécurité publique, en particulier pour les personnes âgées, les jeunes enfants, les personnes en situation de handicap et les personnes isolées;

Considérant que la Ville de Paris met en oeuvre, lors de ces situations, des dispositifs spécifiques mobilisant notamment les services déconcentrés de la Ville - les Circonscriptions des Affaires Scolaires et de la Petite Enfance (CASPE), les services sociaux, les directions de proximité - et les équipements municipaux ;

Considérant que les décisions prises dans ce cadre ont un impact direct sur la vie quotidienne des habitantes et des habitants du 15e arrondissement, qu'il s'agisse des écoles, des crèches, des centres de loisirs, des établissements accueillant des enfants ou des personnes âgées ou des équipements municipaux ;

Considérant que les élu.e.s d'arrondissement, de la majorité comme de l'opposition, sont quotidiennement sollicités par les habitantes et les habitants, les associations, les commerçants et les acteurs locaux et doivent être en mesure de leur apporter une information fiable et actualisée ;

Considérant que, lors du récent épisode de canicule, plusieurs décisions opérationnelles n'ont pas fait l'objet d'une information partagée avec l'ensemble des élu.e.s du Conseil d'arrondissement – qu'il s'agisse du recensement des sites prioritaires à équiper en systèmes de rafraîchissement, des fermetures de classes ou d'écoles liées à l'exercice du droit de retrait d'enseignants et des regroupements d'élèves qui en ont découlé, du suivi des décès potentiellement liés à la chaleur, ou du recensement des lieux climatisés ouverts au public – révélant ainsi l'absence d'un circuit d'information structuré, susceptible de se reproduire lors de toute autre crise affectant l'arrondissement ;

Considérant que certaines décisions opérationnelles prises en période de crise, notamment celles relevant des Circonscriptions des Affaires Scolaires et de la Petite Enfance (CASPE), dépendent de directions centrales de la Ville de Paris, et qu'il appartient à la Maire d'arrondissement de relayer auprès de ces directions les besoins de coordination identifiés localement ;

Considérant qu'une gestion efficace des situations de crise suppose une circulation fluide de l'information entre les services municipaux, la mairie d'arrondissement et l'ensemble des élu.e.s, dans un esprit de transparence, de responsabilité et d'efficacité au service des habitantes et des habitants ;

CONSEIL DU LUNDI 06 JUILLET 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – VŒU N° XV/2026/152

Sur proposition des élu.e.s du groupe Socialiste et Place Publique - Le 15e est à vous !, le Conseil d'arrondissement du 15e arrondissement émet le vœu que :

- La Maire du 15e arrondissement réunisse systématiquement l'ensemble des élu.e.s du Conseil d'arrondissement, majorité comme opposition, dans un délai maximal de 48 heures à compter du déclenchement de tout épisode de crise majeur affectant le 15e arrondissement (canicule, crise sanitaire, événement climatique exceptionnel, situation de sécurité ou toute autre situation nécessitant une mobilisation particulière), afin de présenter un point de situation et les mesures mises en oeuvre ; cette réunion devant également permettre aux élu.e.s, dans un esprit transpartisan, d'échanger sur les solutions d'urgence à apporter et de mutualiser leur connaissance du terrain ; cette réunion étant renouvelée à un rythme adapté à la durée de la crise ;
- Les élu.e.s du Conseil d'arrondissement soient destinataires, pendant toute la durée de la crise, des informations relatives aux décisions prises par les services municipaux compétents, notamment les services déconcentrés tels que la CASPE et les autres directions déconcentrées intervenant dans l'arrondissement, et ce sans délai dès que ces décisions sont arrêtées ;
- Un circuit d'information formalisé soit mis en place afin de permettre la transmission, en temps réel, des principales décisions opérationnelles concernant les équipements municipaux, les établissements scolaires (fermetures de classes ou d'écoles, regroupements d'élèves), les structures de la petite enfance, les équipements accueillant des personnes âgées, le recensement des sites ou lieux pertinents selon la nature de la crise (dispositifs de rafraîchissement, lieux climatisés, hébergements d'urgence, etc.), ainsi que le suivi des situations de santé publique liées à la crise ;
- À l'issue de chaque épisode de crise majeur, un retour d'expérience soit présenté devant le Conseil d'arrondissement, dans un délai maximal d'un mois, afin de dresser le bilan des mesures mises en oeuvre et d'identifier les améliorations permettant de renforcer la préparation et la coordination des acteurs locaux.

Après avoir entendu les interventions de Messieurs Philippe GOUJON et Arnaud SALETES.

Après que Monsieur Arnaud LEHOUX ait proposé d'amender le vœu en remplaçant :

- **La Maire du 15e arrondissement réunisse systématiquement l'ensemble des élu.e.s du Conseil d'arrondissement, majorité comme opposition, dans un délai maximal de 48 heures** à compter du déclenchement de tout épisode de crise majeur affectant le 15e arrondissement (canicule, crise sanitaire, événement climatique exceptionnel, situation de sécurité ou toute autre situation nécessitant une mobilisation particulière), afin de présenter un point de situation et les mesures mises en oeuvre ; cette réunion devant également permettre aux élu.e.s, dans un esprit transpartisan, d'échanger sur les solutions d'urgence à apporter et de mutualiser leur connaissance du terrain ; cette réunion étant renouvelée à un rythme adapté à la durée de la crise ;

CONSEIL DU LUNDI 06 JUILLET 2026
15^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION – VŒU N° XV/2026/152

Par :

- **Le Maire du 15^e arrondissement convoque systématiquement les adjoint.e.s concerné.e.s, ainsi que les groupes d'opposition, représentés chacun par un maximum de deux personnes, dans un délai maximal de 48 heures** à compter du déclenchement de tout épisode de crise majeur affectant le 15^e arrondissement (canicule, crise sanitaire, événement climatique exceptionnel, situation de sécurité ou toute autre situation nécessitant une mobilisation particulière), afin de présenter un point de situation et les mesures mises en oeuvre ; cette réunion devant également permettre aux élu.e.s, dans un esprit transparent, d'échanger sur les solutions d'urgence à apporter et de mutualiser leur connaissance du terrain ; cette réunion étant renouvelée à un rythme adapté à la durée de la crise ;

Sur proposition de Monsieur le Maire,

À LA MAJORITÉ

LA MAJORITÉ MUNICIPALE DU 15^e (41)

Philippe GOUJON, Jean-Marc BARKI, Selda BESNIER, Grégory CANAL, Sylvie CEYRAC, Inès CHARLES-LAVAUZELLE, Daniel-Georges COURTOIS, Inès de RAGUENEL, Laurence DESMETTRE, Charlotte DESROUSSEAUX, Marie-Caroline DOUCERÉ, Agnès EVREN, Louisa FERHAT, Ségolène FOUCHÉ, Catherine IBLED, Henri JOZEFOWICZ, Pierre-André KOCH, Hugo KUNSTLINGER, Franck LEFEVRE, Isabelle LESENS, Jérôme LORIAU, Carline LUBIN-NOËL, Pierre MENUET, Grégory MORIN-MARTIN, Emmanuelle NKANA, Ozlem ORAKCI, Jean-Philippe PIERRE, Jean-Yves PINET, Laurent RACAPÉ, Charlotte ROCHER, Chantal ROLGEN, Valentin ROUFFIAC, Isabelle RUISSEAU, Anthony SAMAMA, Jacques-Henri SEMELLE, Guilad SILVER, Ivana STOJANOVIC, Rémi TRÉGUER, Anne-Claire TYSSANDIER, Raphaël VIGIER, Vincent RODOLPHE **votant CONTRE**

GROUPE SOCIALISTE ET PLACE PUBLIQUE-LE 15^e EST À VOUS ! (5)

Anouch TORANIAN, Guillaume BOISSONNAT, Éva MONTARELLO RODRIGUES, Isabelle ROY, Florian SITBON **votant POUR**

GROUPE ÉCOLOGISTE ET SOLIDAIRE DE PARIS 15^e (5)

Aminata NIAKATÉ, Élise BRUHAT, Jonas COSTAGLIOLA, Arnaud LEHOUX, Arnaud SALETES **votant POUR**

DELIBERE

LE VŒU AMENDÉ EST REJETÉ

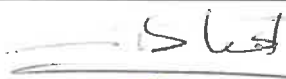
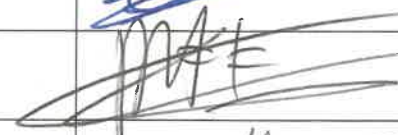
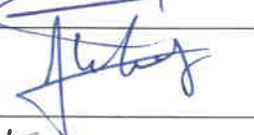
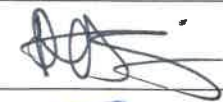
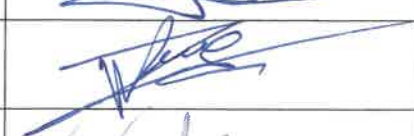
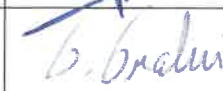
CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 15^{ème}
LUNDI 06 JUILLET 2026

DÉLIBÉRATION

Philippe	GOUJON	
Jean-Marc	BARKI	
Selda	BESNIER	
Guillaume	BOISSONNAT-WU	
Elise	BRUHAT	
Grégory	CANAL	
Sylvie	CEYRAC	
Inès	CHARLES-LAVAUZELLE	
Jonas	COSTAGLIOLA	
Daniel-Georges	COURTOIS	
Inès	DE RAGUENEL	
Laurence	DESMETTRE	
Charlotte	DESROUSSEAUX	
Marie-Caroline	DOUCERÉ	
Agnès	EVREN	
Louisa	FERHAT	
Sékolène	FOUCHÉ	
Alexia	GERMONT	

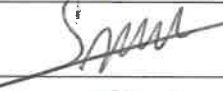
CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 15^{ème}
LUNDI 06 JUILLET 2026

DÉLIBÉRATION

Valérie	GIOVANNUCCI	
Catherine	IBLED	
Henri	JOZEFOWICZ	
Pierre-André	KOCH	
Hugo	KUNSTLINGER	
Louis	LATINNE	
Franck	LEFEVRE	
Arnaud	LEHOUX	
Isabelle	LESENS	
Jérôme	LORIAU	
Carline	LUBIN-NOËL	
Mathieu	LUINAUD	
Pierre	MENUET	
Eva	MONTARELLO RODRIGUES	
Grégory	MORIN-MARTIN	
Aminata	NIAKATÉ	
Emmanuelle	NKANA	
Ozlem	ORAKCI	

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 15^{ème}
LUNDI 06 JUILLET 2026

DÉLIBÉRATION

Jean-Philippe	PIERRE	
Jean-Yves	PINET	
Laurent	RACAPÉ	
Charlotte	ROCHER	
Chantal	ROLGEN	
Valentin	ROUFFIAC	
Isabelle	ROY	
Isabelle	RUISSEAU	
Arnaud	SALETTES	
Anthony	SAMAMA	
Jacques-Henri	SEMELLE	
Guilad	SILVER	
Florian	SITBON	
Ivana	STOJANOVIC	
Anouch	TORANIAN	
Rémi	TREGUER	
Anne-Claire	TYSSANDIER	
Raphaël	VIGIER	
Rodolphe	VINCENT	